



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

noyades de l'été 2018

Question au Gouvernement n° 1148

Texte de la question

NOYADES DE L'ÉTÉ 2018

Mme la présidente. La parole est à Mme Marguerite Deprez-Audebert, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

Mme Marguerite Deprez-Audebert. Madame la présidente, mes chers collègues, ma question s'adresse à Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports.

À Béthune, le Pélican Club a la chance de compter parmi ses nageuses une élève du lycée Blaringhem, Cyrielle Duhamel, qui semble suivre vos traces, madame la ministre. Cyrielle est double médaillée de bronze en championnat d'Europe junior ; elle a décroché en même temps son baccalauréat avec la mention très bien.

Tout le monde n'a pas la chance d'être aussi douée, ni de pouvoir apprendre à bien nager. Par les fortes chaleurs que nous avons connues cet été, le plaisir de la baignade peut malheureusement vite tourner à la tragédie comme en témoigne le nombre important de noyés recensés, chiffre qui a doublé en trois ans : 2 255 noyades ont en effet été constatées entre le 1er juin et le 30 août 2018, malheureusement suivies de 492 décès.

Certes, une partie de ces accidents relève d'un défaut de sécurité, notamment en ce qui concerne les enfants, mais selon l'enquête « noyades 2018 » de l'agence nationale de santé publique, un Français sur six déclare ne pas savoir nager. Cette dernière indique également qu'une part significative des accidents est corrélée à un niveau de natation insuffisant. Je serais presque tentée de vous interroger, chers collègues, avez-vous tous un niveau de natation suffisant ?

Comme savoir lire, écrire, et compter, il est primordial que les enfants sachent nager en sortant de l'école. Cet impératif revêt de surcroît une dimension de protection de la santé publique.

M. Fabien Di Filippo. Surtout lorsque le Gouvernement coule !

Mme Marguerite Deprez-Audebert. L'éducation nationale intègre pourtant bien cet objectif puisque une attestation « savoir-nager » est prévue dans les programmes obligatoires en fin de classe de troisième.

Cette démarche s'inscrit aussi dans une politique plus générale à laquelle les établissements publics de coopération intercommunale contribuent dans les territoires, côté équipement, avec leurs « plans piscines ».

Madame la ministre, comment peut-on expliquer qu'une partie des jeunes ne sache pas nager à la sortie de l'école, du collège ou du lycée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des sports. (*Mesdames et messieurs les députés du groupe LaREM se lèvent et applaudissent*).

Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports. Madame la députée Deprez-Audebert, je vous remercie pour votre question et pour l'alerte que vous venez de donner face aux drames que constituent ces noyades et dont, comme vous, je suis consciente. Ils sont insupportables, intolérables dans un pays comme la France. J'ai moi-même alerté l'opinion publique et j'ai proposé des solutions au Premier ministre avant même de rejoindre le Gouvernement.

Les chiffres que vous avez cités sont alarmants : 552 noyades entre le 1er juin et le 5 juillet, dont 121 décès. Les noyades accidentelles chez les enfants de six ans ont augmenté jusqu'à devenir la première cause de mortalité par accident chez l'enfant.

Autre constat : près d'un Français sur six ne sait pas nager ce qui, à mes yeux, est inacceptable. Cela l'est d'autant moins que nous connaissons la solution pour éviter ces décès : le prérequis est de commencer l'apprentissage de la nage dès la petite section de maternelle. Aujourd'hui, des enfants sont laissés sur le côté car ils n'ont pas la culture de la piscine...

M. Pierre Cordier. Ou ils n'ont pas de piscine !

Mme Roxana Maracineanu, ministre. ...ou parce que leurs parents leur ont transmis leur propre peur de l'eau. L'État et les collectivités doivent mieux se coordonner pour détecter un enfant qui a peur, pour l'aider mais, également, pour accompagner les parents, former les bénévoles, les maîtres-nageurs et accompagnateurs à cette pédagogie adaptée aux plus jeunes. Cela doit également être accompagné par un soutien des collectivités locales en matière d'équipements spécifiques.

L'apprentissage de la nage et sa pratique sont une priorité, en particulier pour les personnes les plus fragiles, dans les territoires ruraux et les quartiers les plus démunis car, oui, permettre aux enfants d'apprendre à nager dès le plus jeune âge, c'est participer certes au développement de cette pratique mais, surtout, promouvoir l'égalité réelle. Il me semble indispensable d'ouvrir cette réflexion en coordination avec le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer mais, aussi, avec l'ensemble des acteurs de la natation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Deprez-Audebert](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1148

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 septembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 septembre 2018](#)